COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Présent :Brus J-C, Clément B, Dessales J-L, Lafont F, Gleize S, François M, Verdoulet J, Ressegaire P, Bouchet T, Pascal S,

Procuration: Peysson A à Clément B

Secrétaire de séance : François Michel

Début de séance: 19 h

*Compte rendu du CM du 16 nov 2018 : approuvé à l'unanimité.

*Mme Tello-Duboc Agnès, habitante de Condorcet, est la nouvelle responsable de l'agence postale.

Horaire d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h30.

*Pour l'effondrement des berges du Merdaris, envoyer un courrier au SIDREI pour provoquer une réunion.

*Le syndicat du Bentrix doit fournir le schéma directeur du réseau AEP pour demander la subvention pour le schéma de DECI (défense extérieure contre l'incendie)

*CR Conseil d'école:

Effectifs 2018-2019 : Condorcet : 27 élèves en maternelle

St Férréol : 38 élèves en élémentaire

Total RPI: 66 élèves

Un repas mexicain est prévu le 2 fév 2019.

*Le père Noël à rendu visite à l'école maternelle où il a distribué de nombreux cadeaux.

*Brigitte Clément a rencontré la sénatrice M-P Monier pour la mise en place de la gestion de l'appartement de la mairie.

*Il faudra s'attendre à des plus-values sur les chantiers en cour vu la hausse du prix des carburants.

*Les travaux de la mairie suivent le rythme prévu. Cependant, les architectes ont attiré notre attention sur l'état des façades. Les pierres étant en mauvais état, il faudra prévoir un enduit d'ici 5 à 10 ans.

- *Délibération avenant travaux mairie : vu la fusion de trois bureaux d'études un changement de nom est intervenu. Nouvelle appellation : ADUNO : approuvé à l'unanimité
- *Délibération indemnités du receveur : approuvé à l'unanimité
- *Délibération pour les indemnités du recensement : approuvé à l'unanimité.
- *Création d'un poste à la mairie. Pour remplacer Violas Jennifer +/- 15h semaine : approuvé à l'unanimité.
- *Devis amendes de police : en attente de renseignements complémentaires.
- *Suite à l'installation d'un mobil-home par Mr Chenevas au Cognet et de la décision du Tribunal : Vu le délai dépassé pour l'infraction il n'y a pas de poursuites. La Mairie ne fera pas appel mais Mr Chevenas devra mettre son assainissement individuel en conformité.
- *FDAC : -aménagement du carrefour de l'oratoire. (Courrier à Mr Barnoin J-C pour l'élagage de ses arbres qui gênent la circulation)
- -Busage d'une partie du canal et réfection provisoire chemin des grands chênes
 - Reprofilage d'une partie du chemin de la garde jusqu'à Eyroles.
- *Déplacement d'un panneau de signalisation au carrefour RD70-chemin de la garde.
- *ENEDIS procédera à partir du 9 jan 2019 à l'enlèvement des poteaux de l'ancienne ligne HT et des bâtiments des anciens transformateurs.

*Fin de séance : 21h30